



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080263

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

Prestations de reliure pour la Bibliothèque et les Archives municipales. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de faire réaliser les travaux de reliure pour les collections imprimées de la Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque d'étude des Archives Municipales, hormis la restauration d'ouvrages antérieurs à 1811, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les services précités.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 (Bibliothèque) : Reliure mécanisée des livres de prêt neufs ou peu usagés (avec reproduction des couvertures d'origine et plastification).

Montant minimum annuel : 4 000 Euros Montant maximum annuel : 16 000 Euros

Société ATELIER SAINT-LUC

Lot n°2 (Bibliothèque) : Reliure mécanisée des livres de consultation neufs ou peu usagés ("reliure parlante" avec report sur toile des plats et dos découpés, **sans** plastification).

Montant minimum annuel : 3 000 Euros Montant maximum annuel : 12 000 Euros

Société RENOV'LIVRES

Lot n°3 (Bibliothèque et Archives) : Reliure artisanale traditionnelle des périodiques courants et peu usagés et de monographies des fonds de conservation, sans réparations dans le corps d'ouvrage (reliure pleine toile métis ou buckram, reliure avec report des couvertures d'origine, reliure en ½ cuir de façon exceptionnelle).

Montant minimum annuel : 36 000 Euros Montant maximum annuel : 144 000 Euros

Société RELIURE PILARD

Lot n°4 (Bibliothèque et Archives) : Reliure artisanale traditionnelle des périodiques et des monographies anciennes avec des réparations dans le corps d'ouvrage (reliure pleine toile métis ou demi-cuir).

Montant minimum annuel : 30 000 Euros Montant maximum annuel : 120 000 Euros

Société ATELIERS DE L'ABBAYE DE MAUMONT

La dépense totale annuelle sur les marchés en cours s'élève à la somme de 69 483 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 235 - 323 – article 6188.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

